

Dénomination de l'Esplanade du Monument aux Morts à la Viotte

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'Association Amicale des Officiers de Réserve de la région de Besançon et la section de Franche-Comté de l'Association des Anciens Combattants du Corps Expéditionnaire Français en Italie ont demandé que soit perpétué à Besançon le souvenir du Maréchal JUIN.

Alphonse JUIN (1888-1967) aide de camp de LYAUTEY au Maroc, commandant en Chef des troupes d'Afrique du Nord en 1941, puis des Forces Françaises engagées en Tunisie aux côtés des Anglo-Américains, enfin du Corps Expéditionnaire Français en Italie en 1944, Résident général au Maroc de 1947 à 1951, Maréchal de France en 1952, Commandant de la zone Centre-Europe des Forces du Pacte Atlantique jusqu'en 1956, membres de l'Académie Française en 1952.

Dans sa séance du 19 juin 1989, la Commission des Affaires Culturelles a proposé la dénomination «Esplanade Maréchal JUIN» à l'espace situé autour du Monument aux Morts, d'autant plus que cette esplanade se trouve à proximité de l'avenue Foch qui honore un autre grand soldat.

Le Conseil Municipal est invité à adopter cette dénomination.

M. TOURRAIN : Je me réjouis de cette décision car en 1984, alors que vous étiez Sénateur-Maire...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est exact.

M. TOURRAIN : ...élu d'une façon très démocratique -(rires)-, je vous avais suggéré de donner le nom du Maréchal JUIN à l'une des rues de Besançon. Je vois que vous avez accédé à ma demande avec cinq ans de décalage ; enfin c'est tout à fait normal qu'il y ait des décalages. Merci en tout cas pour les troupes qui ont combattu sous ses ordres !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout vient à temps pour qui sait attendre !

M. ROUSSEAU : Cette question appelle pour moi deux remarques. J'ai déjà constaté qu'il y avait déjà plus de quinze noms de lieux bisontins qui étaient attribués à des personnalités «galonnées» -(rires)-. Bien que n'ayant aucun sentiment particulier à l'égard du Maréchal JUIN, il me semble, moi, que c'est assez. En plus je constate qu'il n'y a, sauf erreur ou omission de ma part, aucun nom d'un prix nobel de la paix ou toute autre personnalité parmi nos rues et nos places.

M. FOUSSERET : Il y a la Place Cassin !

M. ROUSSEAU : Merci, j'avais dit sauf erreur ou omission de ma part, ou de toute autre personnalité illustre ayant œuvré pour la paix et non pour la guerre. C'est pour cette raison que je propose ce soir la dénomination de la place de la gare sous le nom de Place Henri DUNAN, le Fondateur de la Croix Rouge. Henri DUNAN était de nationalité suisse et dans l'optique de l'extension de relations avec la Suisse, il me semblait très judicieux d'accueillir nos amis suisses par le nom d'un personnage dont ils sont très fiers.

M. NACHIN : Je n'ai rien contre le Maréchal JUIN, je pense qu'il a été un officier valeureux, mais je pense qu'il serait peut-être plus opportun si on voulait honorer ceux qui ont combattu et qui ont pris le «Monte Cassino», peut-être honorer ceux qui étaient sous les ordres du Maréchal JUIN, à savoir les goumiers marocains, mais je préférerais -plutôt que l'on honore un militaire- également qu'on honore un homme qui a été la première victime de la guerre de 1914-1918 et qui n'est honoré actuellement que par une petite rue ; je pense que cet homme que tout le monde connaît bien mériterait de donner son nom à l'esplanade, j'ai parlé de Jean JAURÈS.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je rappellerai simplement à nos collègues les Verts de Besançon de qui j'ai reçu une lettre ouverte ce soir à ce sujet, que je pense comme eux. C'est vrai, les noms de lieux détiennent un pouvoir, ont une saveur qui leur est propre, nous avons tous des noms qui chantent dans la tête et on n'a pas tous les jours envie de «mettre son corps ni son esprit au garde à vous». C'est bien dit cela, c'est très bien dit, mais sur le reste où vous reprenez les arguments qui ont été indiqués tout à l'heure par M. ROUSSEAUX et par M. NACHIN, je leur dirai qu'à Besançon on fixe les noms de rues, d'esplanades, etc. de la façon suivante : toutes les propositions sont bonnes, elles sont collectées au niveau de la Commission des Affaires Culturelles et régulièrement la Commission des Affaires Culturelles nous fait des propositions pour des rues auxquelles il faut mettre une dénomination. Voilà comment cela se passe ! Ce n'est pas une idée qui germe dans l'esprit d'un Conseiller Municipal, qu'il faut appeler cette rue Henri DUNAN ou je ne sais qui ; c'est le résultat d'une réflexion qui est de longue haleine puisqu'il a fallu cinq ans pour sortir le Maréchal JUIN de ces noms que nous avons en réserve ; un maréchal est toujours de réserve d'ailleurs.

M. ROUSSEAUX : Il ne nous a pas été donné la possibilité de simplement discuter l'éventualité de changer ou d'admettre un autre nom pour cette esplanade ; la proposition de donner le nom Maréchal JUIN à l'esplanade de la gare nous a été présentée comme étant le choix de la Municipalité acquis et sans discussion possible. Finalement ce n'est pas si étonnant que cela dans le monde du «à vos rangs, fixe» ! (rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'était une proposition de la Municipalité à laquelle nous tenions beaucoup puisqu'elle datait déjà de cinq ans.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je me réjouis de la proposition que vous faites, mais je sais que vous êtes un homme de consensus. On aurait proposé de l'appeler Esplanade Juin, vous auriez satisfait les uns et les autres car le mois de juin est aussi un mois verdoyant qui aurait fait plaisir à nos trois collègues et Juin c'est aussi un célèbre Maréchal de France.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il ne faut quand même pas se tromper de personnage.

M. NACHIN : Je souhaite qu'on mette aux voix les trois propositions, à savoir Maréchal JUIN, Henri DUNAN et Jean JAURÈS.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense qu'il faut que je me répète.

M. NACHIN : Non, mais je pense que les Conseillers peuvent avoir leur mot à dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je répète donc la façon dont on procède : cela vient au Conseil Municipal sur une proposition de la Commission des Affaires Culturelles. Je renvoie donc à cette commission les noms de DUNAN, de Jean JAURÈS et je n'ai pas à mettre aux voix ici des propositions venant directement d'un des Conseillers Municipaux. Une seule est mise aux voix, c'est l'Esplanade du Maréchal JUIN.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité moins 3 abstentions, adopte la proposition du Rapporteur.